



Communiqué de presse

Vitry-sur-Seine, le 23 mars 2022

Les punaises de lit, le compte n'y est pas encore !

A la suite du rapport de la députée LREM Cathy Racon-Bouzon, plusieurs mesures ont été annoncées par le Gouvernement dans le cadre d'un plan interministériel de lutte contre les punaises de lit. Malgré une prise en compte du fléau, ce plan, pris en fin de mandat et sans budget, est loin de l'urgence sanitaire qu'exige l'éradication des punaises de lit. La Fédération CNL du Val-de-Marne réclame un véritable plan sanitaire national avec un budget dédié.

Le Gouvernement met en place un plan d'action interministériel de lutte contre les punaises de lit 2022-2024 à la suite du rapport de la députée Cathy Racon-Bouzon.

Nous notons des avancées comme la prise en compte de ce fléau, celui de considérer les punaises comme vermines dans les décrets prévus par l'article L1311-1 du Code de la santé publique et de mobiliser le Plan National Santé Environnement 4. Nous pouvons aussi nous féliciter aussi de la mise en place d'un comité spécifique dans le cadre du pôle départemental de lutte de l'habitat indigne de chaque département.

Il reste que les préconisations sont loin d'être satisfaisantes et qu'aucun plan d'éradication avec un financement national n'est élaboré malgré la création d'un observatoire des punaises de lit. La Fédération CNL du Val-de-Marne demande un plan d'urgence de prévention et d'éradication avec un service public national et un budget spécifique.

Les bailleurs comme les propriétaires privés rechignent à payer les opérations de prévention, de désinfection et de nettoyage. C'est souvent le locataire que l'on culpabilise alors qui est la première victime. Le plan prévoit la mobilisation des Fonds de Solidarité du Logement et les CAF pour payer les désinfections. Or, les aides actuelles proposées par les CAF ne dépassent pas les 300 euros alors qu'une opération de désinfection coûte plusieurs centaines voire milliers d'euros, sans compter les meubles et les vêtements à changer ! Ce n'est pas aux collectivités locales ni aux CAF de prendre en charge et la désinfection et les rachats de meubles et de vêtements. La Fédération CNL du Val-de-Marne réclame un fonds d'indemnisation national.

Le Gouvernement préconise une modification du décret charges et la possibilité aux bailleurs de passer des accords collectifs pour organiser la désinfection. La Fédération CNL du Val-de-Marne refuse toute modification qui irait à l'encontre des intérêts des locataires et la mise en place de tout accord collectif. Ce sont aux bailleurs, dans le cadre d'une aide du Gouvernement, de prendre entièrement à leur charge les opérations de prévention et de désinfection.

Les punaises de lit sont un problème de santé publique qui ne peut pas reposer sur la seule responsabilité matérielle et financière des collectivités locales, des bailleurs et des locataires. La cause est nationale, la réponse se doit d'être nationale...

Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Contact presse

CNL 94 01 43 91 11 11 / cnl.94@wanadoo.fr – #cnlvaldemarne

Alain Gaulon, président 06 13 23 40 81